



Référentiel mission « Coordinateur AVIP »

1. Intitulé de la mission

Coordination du dispositif Avip au sein de la crèche

2. Finalité

Assurer le pilotage et la coordination globale du dispositif Avip, tant en interne qu'en externe, afin de :

- Mettre en place un accueil personnalisé et adapté aux besoins des enfants et de leurs familles ;
 - Soutenir les parents dans leur parcours d'insertion socioprofessionnelle, en collaboration étroite avec les partenaires de l'insertion, tout en leur offrant un accompagnement à la parentalité ;
 - Développer et formaliser un partenariat avec les acteurs de l'insertion ;
 - Veiller au respect des engagements du porteur de projet AVIP tels que définis dans l'appel à projets
-

3. Missions du poste

Soutien des professionnels de l'Eaje

- Accompagner les professionnels dans l'accompagnement des familles relevant du dispositif Avip

Accueil de l'enfant et accompagnement des familles

- Porter une attention aux conditions d'intégration de l'enfant au sein de l'Eaje ;
- Repérer les situations de vulnérabilité des familles (sociales, économiques ou liées à la parentalité) et assurer leur accompagnement ou leur orientation vers les dispositifs et partenaires adaptés ;
- Anticiper les besoins d'accueil et suivre les parcours des parents ;

- Garantir, lors d'un retour à l'emploi, une solution de garde pérenne jusqu'à l'entrée en maternelle (relais si nécessaire vers le RPE du territoire).

Partenariats

- Construire et entretenir des partenariats durables avec les acteurs locaux de l'insertion professionnelle et/ou sociale, du soutien à la parentalité et de la petite enfance ;
- Faire la promotion du dispositif Avip auprès des partenaires du territoire dont Rpe ;
- Se référencer crèche Avip sur le site monenfant.fr ;
- Participer à la réunion annuelle du réseau des crèches AVIP ;
- Informer la Caf de toutes difficultés ou changements liés au dispositif Avip.

Gestion des demandes

- Répondre aux orientations des prescripteurs (acteurs de l'insertion professionnelle et/ou sociale) ;
- Informer les familles de leurs engagements (contrat tripartite) ;
- Garantir un taux minimum de 10 % de places réservées à l'accueil AVIP (plafond à 50%).

Suivi des parcours

- Organiser régulièrement des temps d'échange pour suivre le parcours d'insertion professionnelle et/ou sociale des parents et recenser leurs besoins.

Soutien à la parentalité

- Accompagner les parents les plus fragiles vers les dispositifs de soutien à la parentalité.

Gestion des plannings & suivi administratif

- Renseigner en temps réel les disponibilités de places Avip ;
- Produire des bilans qualitatifs et quantitatifs et assurer le reporting de l'activité AVIP auprès de la Caf d'Ille et Vilaine.

4. Profil requis

Tout professionnel dont les fonctions permettent le déploiement de cette fonction de coordination.